

Saint-Tropez, le 3 novembre 2008

COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL

du 30 octobre 2008



SEANCE DU 30 OCTOBRE 2008

L'an deux mille huit et le jeudi 30 octobre à 16 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur le Maire.

Date d'envoi de la convocation et de l'affichage :

Le vendredi 24 octobre 2008

Présents :

M. TUVERI, Maire,
Mme SIRI, M. RESTITUITO, Melle CHAIX, Mme ANSEMI, M. BOUMENDIL,
Adjoints.

Mme CASSAGNE, M. PREVOST-ALLARD, Mme GIBERT, M. PETIT, Mme SERRA,
M. GUIBOURG, M. HAUTEFEUILLE, Mme FAYARD, M. PERVES, M. PERRAULT,
Mme PAPAZIAN, M. CARBONEL, M. MEDE, M. CHAUVIN, M. PEPINO, Mme
BARASC, Conseillers.

Ont donné procuration :

M. BERARD à M. TUVERI
M. GIRAUD à M. PREVOST ALLARD
Mme ISNARD à Mme GIBERT
Mme GUERIN à M. CHAUVIN
Mme COURCHET à M. PEPINO

Absents :

Mme SERDJENIAN (arrivée à 16h45)
Mme BROCARD

Mademoiselle Cécile CHAIX
est désignée Secrétaire de Séance.

Observations :

Monsieur le Maire ouvre la séance du Conseil Municipal et présente à l'assemblée Monsieur Henri Paul RUIZ, nouveau Directeur Général des Services qui prendra ses fonctions au 1^{er} novembre 2008.

2008 / 233

Nomination d'un Secrétaire de Séance

Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est proposé aux membres de l'Assemblée Communale de nommer un secrétaire de séance.

Mademoiselle Cécile CHAIX est élue Secrétaire de Séance à L'**UNANIMITE**.

2008 / 234

Approbation du procès verbal du conseil municipal du 23 septembre 2008

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le procès verbal du Conseil Municipal du 23 septembre 2008.

Le procès verbal du Conseil Municipal du 23 septembre 2008 est adopté à l'**UNANIMITE**, sous réserve que les remarques de Monsieur CHAUVIN concernant la convention de partenariat et la mise à disposition d'un bâtiment à la Société Team French Spirit figurent dans le procès verbal du 30 octobre 2008.

2008 / 235

Information des décisions municipales prises par délégation du Conseil Municipal

Le Conseil Municipal,
Oùï les explications de Monsieur le Maire et sur sa proposition,
VU le code général des collectivités territoriales et notamment son article L 2122-22,
VU la délibération du Conseil Municipal 2008/84 du 31 mars 2008,

PREND ACTE des décisions municipales intervenues dans le cadre de la délégation.

2008 / 236

Demande de soutien financier au Centre National de la Cinématographie

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

AUTORISE Monsieur le Maire, dans le cadre de la durée de son mandat, à solliciter le soutien financier du Centre National de la Cinématographie dès lors que la Commune aura procédé au financement des investissements nécessaires au bon fonctionnement du Cinéma La Renaissance.

INSCRIT les recettes aux articles et chapitre correspondants.

VOTE : *Unanimité*

2008 / 237

Approbation du règlement Intérieur de l'espace culturel « Lavoir Charles VASSEROT »

Le Conseil Municipal,

L'exposé de Monsieur le Maire entendu et après avoir pris connaissance du règlement intérieur du Lavoir « Charles VASSEROT » annexé à la présente délibération et en avoir délibéré,

APPROUVE l'adoption du règlement intérieur du Lavoir « Charles VASSEROT ».

PRECISE que ledit règlement intérieur sera porté à la connaissance du public par voie d'affichage au Service culturel et au Lavoir « Charles VASSEROT ».

VOTE : *Unanimité*

Nota : Arrivée de Mme SERDJENIAN à 16h45

2008 / 238

Approbation du Règlement Intérieur de la Citadelle à Saint-Tropez

Le Conseil Municipal,

L'exposé de Monsieur le Maire entendu et après avoir pris connaissance du règlement intérieur de la Citadelle annexé à la présente délibération et en avoir délibéré,

APPROUVE l'adoption du règlement intérieur de la Citadelle.

PRECISE que ledit règlement intérieur sera porté à la connaissance du public par voie d'affichage à la billetterie de la Citadelle.

VOTE : *Unanimité*

2008 / 239

Approbation du Règlement Intérieur de la salle de lecture des archives communales « Louis THOMAS »

Le Conseil Municipal,

L'exposé de Monsieur le Maire entendu et après avoir pris connaissance du règlement intérieur de la salle de lecture des Archives communales « Louis Thomas » annexé à la présente délibération et en avoir délibéré,

APPROUVE l'adoption du règlement intérieur de la salle de lecture des Archives communales « Louis Thomas ».

PRECISE que ledit règlement intérieur sera porté à la connaissance du public par voie d'affichage dans la salle de lecture des Archives communales « Louis Thomas ».

VOTE : *Unanimité*

2008 / 240

Modification du Règlement Intérieur du Cinéma « La Renaissance »

Le Conseil Municipal,

L'exposé de Monsieur le Maire entendu et après en avoir délibéré,

APPROUVE la modification et le complément des articles 4, 5, 6, 8 et 15 du règlement intérieur du Cinéma La Renaissance,

AUTORISE le Maire à modifier et à compléter les articles 4, 5, 6, 8 et 15 dudit règlement.

PRECISE que lesdits modifications et compléments des articles 4, 5, 6, 8 et 15 du règlement intérieur du Cinéma la Renaissance seront portés à la connaissance du public par voie d'affichage dans le cinéma.

VOTE : Unanimité

2008 / 241

Règlement Intérieur de la Bibliothèque Municipale Jeunesse « Charles VILDRAC »

Le Conseil Municipal,

l'exposé de Monsieur le Maire entendu et après avoir pris connaissance du règlement intérieur de la Bibliothèque Municipale Jeunesse « CHARLES VILDRAC » et en avoir délibéré :

APPROUVE l'adoption du règlement intérieur de la Bibliothèque Municipale Jeunesse « CHARLES VILDRAC »

PRECISE que ledit règlement intérieur sera porté à la connaissance du public par voie d'affichage à la Bibliothèque Municipale Jeunesse « CHARLES VILDRAC »

VOTE : Unanimité

2008 / 242

Travaux d'urgence pour la conservation des parties fragilisées de l'escarpe sud-ouest de la Citadelle. Demande de subvention auprès de la DRAC

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

APPROUVE le plan de financement tel que défini ci-dessus,

SOLLICITE auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) une subvention de 41 742,04 € soit 50 % du montant HT de l'opération,

INSCRIT les recettes aux programme 1030, fonction 3222, article 1321 et chapitre 13.

VOTE : Unanimité

2008 / 243

Opération du Quartier du Couvent. Compte rendu Annuel à la collectivité locale 2006-2007

Oùï le rapport ci-dessus et à la lecture du compte rendu annuel à la collectivité locale, le Conseil Municipal :

DECIDE d'approuver le compte rendu annuel à la collectivité locale 2006-2007, tel qu'établi par la SEMAGEST et ses documents annexés ;

PREND ACTE des modifications importantes proposées par la SEMAGEST. Il convient donc de considérer cette évolution par un avenant ou tout autre moyen qui pourrait être proposé par l'étude juridique engagée par la SEMAGEST afin de confier un équilibre intrinsèque à la convention ;

DEMANDE de préciser les conditions de financement de l'opération avant qu'elle ne rentre dans sa phase opérationnelle, compte tenu des éléments apportés par la SEMAGEST.

2008 / 244

Réactualisation du montant de la participation pour non réalisation d'aires de stationnement

**Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,**

FIXE à 15 527,80 € par emplacement non réalisé,

PRECISE que ce montant sera actualisé au 1^{er} novembre de chaque année, en fonction du dernier indice du coût de la construction connu à cette date sur la base de l'indice du 4^e trimestre 2008, soit 1127.

VOTE : *Unanimité*

2008 / 245

Modalités de vente de la propriété communale « Jardin d'enfants » sise avenue Paul signac

**Le Conseil Municipal,
Oùï l'exposé de Monsieur le Maire,
Après en avoir délibéré,**

FIXE la mise à prix à 3 800 000 €

FIXE le prix de réserve à 4 000 000€

AUTORISE Monsieur le Maire à approuver et déposer au rang des minutes le cahier des charges au notaire désigné

**VOTE : *24 pour*
 3 contre (M. MEDE, Mme GUERIN, M. CHAUVIN)
 *1 abstention (Mme BARASC)***

2008 / 246

Modalités de vente de la propriété communale « Le relais de la Bergerie » sise dans la Drôme

**Le Conseil Municipal,
Où l'exposé de Monsieur le Maire,
Après en avoir délibéré,**

FIXE la mise à prix à 1 800 000 €

FIXE le prix de réserve à 2 000 000€

AUTORISE Monsieur le Maire à approuver et déposer au rang des minutes le cahier des charges au notaire désigné

VOTE : Unanimité

2008 / 247

Avenant à la convention avec la Société Cidinvest concernant un engagement de cession de terrain

**Le Conseil Municipal,
Où l'exposé de Monsieur le Maire,
Après en avoir délibéré,**

AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'avenant à la convention du 5 octobre.

VOTE : Unanimité

2008 / 248

Avenant n°1 « Changement de dénomination sociale » au lot 8 « Electricité câblage – Travaux d'aménagements et de rénovation de la salle Jean-Despas – Aménagements scéniques »

**Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,**

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces de l'avenant n° 1 à ce contrat,

DIT que les autres clauses du marché restent et demeurent inchangées.

DIT que cet avenant n'entraîne aucune incidence financière.

VOTE : Unanimité

2008 / 249**Travaux de réhabilitation de l'immeuble communal n°1 rue de la Ponche. Attribution des marchés de travaux****Le Conseil Municipal,****APPROUVE** l'attribution des marchés aux entreprises désignées pour chaque lot fructueux,**AUTORISE** Monsieur le Maire, à signer toutes les pièces des marchés ainsi que tous les avenants inférieurs à 5 % à intervenir sur les contrats**DIT** que les dépenses correspondantes seront prélevées sur le programme n°1084, chapitre 23, article 2313, de la section investissement du budget communal, exercice 2008.**VOTE : *Unanimité*****2008 / 250****Marché de service de nettoyage de la ville, la collecte et le transport des déchets ménagers et assimilés. Avenant n°1****Le Conseil Municipal,
Où l'exposé de Monsieur le Maire,****APPROUVE** l'avenant n°1 du marché de services pour le nettoyage de la Ville, la collecte et le transport des déchets ménagers et assimilés pour un montant de 104 102,49 € HT par an, étant précisé que les crédits nécessaires sont inscrits au budget communal, chapitre 011, fonction 8 130, article 611 et service gestionnaire 007**AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer ce document.**VOTE : *Unanimité*****2008 / 251****Transfert de propriété portuaire de l'Etat à la Commune de Saint-Tropez****Le Conseil Municipal,****AUTORISE** M. le Maire à SOLLICITER des services de l'ETAT, le transfert de propriété, à titre gratuit, de la zone portuaire et d'engager et signer tous les documents contractuels afférents à ce transfert de propriété.**VOTE : *Unanimité***

2008 / 252**Modification de la liste des emplois bénéficiant d'un logement de fonction par nécessité absolue de service – Versement d'une caution pour les logements concédés par nécessité absolue de service ou par utilité de service****Le Conseil Municipal,****L'exposé de Monsieur le Maire entendu,****Vu l'avis favorable émis par les membres de la commission municipale « Travaux-Finances et Administration Générale » en date du 22 Octobre 2008.****Après en avoir délibéré,****DECIDE** de supprimer de la liste des emplois bénéficiant d'un logement par nécessité absolue de service les emplois de chef de police municipale, de responsable du service du stationnement et de directeur des services techniques,**DECIDE** d'abroger les délibérations n° 2006/43 du 30 Mars 2006 et n° 2006/105 du 29 Juin 2006 concernant uniquement les emplois de responsable du service du stationnement et de directeur des services techniques,**DECIDE** que les agents bénéficiant d'un logement concédé par par utilité de service devront verser une caution, évaluée à un mois de redevance, avec état des lieux contradictoire.**VOTE : Unanimité****Observation :***Retrait de l'ordre du jour du dossier : Création d'une commission Communale pour l'attribution de logements.**Le Conseil Municipal accepte cette proposition à l'unanimité.***2008 / 253****Autorisation de cession du droit au bail de la SARL Azur Diffusion. (rue Sibilli)****Le Conseil Municipal,****Vu l'avis favorable de la Commission des Finances en date du 22 octobre 2008,****Où l'exposé de Monsieur le Maire,****Après en avoir délibéré,****AUTORISE** Monsieur le Maire à résilier le bail commercial avec la SA INTERNATIONAL AZUR DIFFUSION**FIXE** à 40 000 € HT et hors charge par an (au lieu de 4 853 € HT et hors charge par trimestre actuellement) annuel le montant du nouveau bail avec la Société MANOUSH**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ce nouveau bail**VOTE : Unanimité**

2008 / 254

Convention pour occupation temporaire du domaine public des Hôtels « le Yaca et le Baron Lodge »

Vu, le code général des collectivités territoriales,
Vu, le code de la route et de la voirie routière,
Vu, le code général de la propriété des personnes publiques,

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer les conventions avec les hôtels LE YACA et le BARON B. LODGE pour :

- l'occupation de 3 places de stationnement pour l'hôtel LE YACA et une redevance de 3 636.36 €,
- l'occupation de 2 places de stationnement pour l'hôtel LE BARON B. LODGE et une redevance de 2 457.00 €uros, pendant 1 an.

VOTE : Unanimité

2008 / 255

**Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la délinquance (CLSPD).
Renouvellement des représentants des 1^{er} et 3^{ème} collèges**

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

DESIGNE les membres suivants :

1^{er} collègue

5 représentants du Conseil Municipal :

- Madame Sylvie SIRI,
- Monsieur Georges GIRAUD,
- Monsieur Pierre RESTITUITO,
- Monsieur Henri PREVOST-ALLARD
- Monsieur Pierre PEPINO

3ème collègue :

9 personnes qualifiées :

- Madame Brigitte COLLARO, (ASPEC)
- Monsieur Jacques PARAVEY (UPV)
- Monsieur Jean-Claude OLIVIER (ASAC)
- Madame Brigitte SHAMING (UDACS)
- Monsieur Jean MAY (Directeur de SMK (CHUBB))
- Monsieur Jean-Pierre MICHEL (Association de défense des sites de la Moutte, des Canebières et des Salins)
- Madame Françoise MARIN, Directrice de la Mission Locale du Golfe de Saint-Tropez et du Pays des Maures à Cogolin
- Monsieur Jean-Marie LEGEAY, Juge de Proximité, Tribunal de Saint-Tropez.

VOTE : Unanimité

2008/256**Approbation de la modification de la convention conclue entre la Commune et le Conseil Général, concernant le principe de paiement de la participation financière du Département aux frais de mise à disposition des équipements sportifs au profit du collège****Le Conseil Municipal,****Après avoir pris connaissance du projet de convention annexé qui lui a été soumis et après en avoir délibéré,****APPROUVE** les clauses et conditions de la convention à intervenir entre la Ville de Saint-Tropez, et le Département concernant le mode de la participation financière du département aux frais de mise à disposition des équipements sportifs communaux au profit du collège de Saint-Tropez**AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention,**PRECISE** que les recettes en résultant seront encaissées par émission d'un titre de recette à l'article 7475, fonction 121 de la section de fonctionnement du budget communal.**VOTE : *Unanimité*****2008/257****Marché AO 07 047 / Travaux de réhabilitation des réseaux d'assainissement des eaux usées de l'Avenue Foch et du Boulevard Vasserot.
Attribution d'une indemnité compensatoire****Le Conseil Municipal,****Après l'exposé de Monsieur le Maire,****AUTORISE** le paiement d'une indemnité compensatoire de 10 469,45 € à la société GAIERO T.P. pour le préjudice subi par l'arrêt anticipé des travaux.**PRECISE** que les crédits de paiement nécessaires à cette opération sont inscrits au budget annexe de l'assainissement 2008 – Chapitre 23 – Compte 23.15 – Opération 8005.**VOTE : *Unanimité*****2008/258****Adhésion de la Commune de Saint-Tropez au Syndicat des Communes du Littoral Varois et désignation des délégués titulaires et suppléants****Le Conseil Municipal****Après en avoir délibéré,****Vu l'avis favorable de la commission « Travaux – Finances & Administration Générale » en date du 22 octobre 2008,**

EST INVITE à procéder à la nomination des représentants de la commune au sein du Syndicat des Communes du Littoral Varois :

TITULAIRES	SUPPLEANTS
Monsieur Jean-Pierre TUVÉRI Monsieur Franck BOUMENDIL	Madame Cécile CHAIX Monsieur Michel PERRAULT

ACCEPTE de mandater les cotisations impayées dues au Syndicat des Communes du Littoral Varois depuis 1999 d'un montant de **9.281,29 €** au chapitre 65, article 6574 en section de fonctionnement du Budget Primitif 2008 du budget principal Commune

VOTE : *Unanimité*

2008/259

Décision modificative n°2 : virements, ouvertures et fermetures de crédits en sections de fonctionnement et d'investissement du budget principal Communal

Le budget primitif 2008 de la Commune a été approuvé le 14 avril dernier. Il est proposé aujourd'hui un certain nombre de réajustements budgétaires :

A/ SECTION DE FONCTIONNEMENT

1. Ouvertures de crédits

1. Virements de crédits dépenses

Suite à la conjoncture actuelle de hausse des taux d'intérêts, le poste intérêts sur emprunts nécessite des crédits supplémentaires :

Nomenclature	Libellé	Fermetures de crédits dépenses	Ouvertures de crédits dépenses
65 01 6574 002	Subventions diverses associations	31 000 €	
65 951 6574 002	Subvention Sem Saint-Tropez Tourisme	39 000 €	
66 01 66111 002	Intérêts sur emprunts		70 000 €
	Total	70 000 €	70 000 €

B/ SECTION D'INVESTISSEMENT

1. Ouvertures de crédits

1. Virements de crédits dépenses

→ Il est proposé des virements de crédits en provenance de postes budgétaires qui présentent des disponibilités au profit d'un complément de financement de travaux actuellement en cours comme suit :

a/ Virements à l'intérieur de la même opération

Nomenclature	Libellé	Fermetures de crédits dépenses	Ouvertures de crédits dépenses
23 3221 2313 007 1006	Aménagement du Musée de l'Annonciade	18 500 €	
23 3221 2316 023 1006	Restauration œuvres - Musée de l'Annonciade		1 500 €
23 3221 2318 007 1006	Aménagement du Musée de l'Annonciade		17 000 €
23 6122 2313 007 1062	Réhabilitation de la Maison de Retraite	3 000 €	
23 6122 2318 007 1062	Réhabilitation de la Maison de Retraite		3 000 €
23 314 2313 007 1005	Aménagement du cinéma	600 €	
20 314 205 020 1005	Acquisition logiciel cartes abonnés cinéma		600 €
20 0201 205 027 1035	Informatisation des services municipaux	1 000 €	
23 0201 2318 027 1035	Informatisation des services municipaux		1 000 €
16 710 165 003	Cautions logements communaux	1 000 €	
27 710 275 003	Cautions logements communaux		1 000 €
	Total	24 100 €	24 100 €

a/ Virements d'opérations à opérations

Nomenclature	Libellé	Fermetures de crédits dépenses	Ouvertures de crédits dépenses
23 8339 2312 007 1040	Mise en sécurité terrain falaise du Moulin Blanc	25 000 €	
23 8230 2312 007 1045	Aménagement paysager urbain	21 000 €	
23 8230 2312 007 1144	Création d'espaces verts	10 000 €	
23 0208 2313 007 1009	Grosses réparations bâtiments communaux	100 500 €	
23 912 2313 007 1009	Réhabilitation halle aux Poissons	24 000 €	
23 413 2313 007 1012	Aménagement de la piscine municipale	8 000 €	
23 412 2313 007 1013	Aménagement du stade des Salins	10 000 €	
23 646 2313 007 1022	Réhabilitation bâtiment multi-accueil	8 000 €	
23 3243 2313 007 1046	Réhabilitation de la chapelle miséricorde	10 000 €	
23 032 2313 007 1110	Réhabilitation des tribunaux	10 000 €	
23 3248 2313 007 1130	Création du Musée des Arts et Traditions Tropéziennes	10 000 €	
23 0208 2313 007 1132	Mise en conformité électrique et incendie - divers bâtés	5 000 €	
23 3244 2313 007 1142	Réhabilitation du château de la Moutte	15 000 €	
23 0207 2313 007 1148	Réhabilitation de la structure des lices	5 000 €	
23 0207 2315 007 1010	Aménagement de la salle Jean Despas	5 000 €	
23 0261 2315 007 1020	Aménagement du cimetière	10 000 €	
23 8221 2315 007 1129	Réhabilitation rues du Temple/Foch et Pelletier	285 000 €	
23 8221 2315 007 1136	Réhabilitation de la vieille ville	15 000 €	
23 911 2318 007 1021	Réhabilitation Place des Lices	24 000 €	
23 8331 2318 007 1114	Installation des poteaux incendie	35 000 €	
23 4224 2318 007 1150	Aménagement du jardin d'enfants Jarlot	40 000 €	
23 0222 2313 007 1003	Réhabilitation de l'Hôtel des Finances		43 500 €
23 314 2313 007 1005	Réhabilitation du cinéma		2 000 €
23 8223 2313 007 1017	Aménagement PC Parking du Port		500 €
23 3222 2313 007 1030	Aménagement de la Citadelle (mur d'enceinte)		85 000 €
23 112 2313 007 1106	Aménagement locaux de la Police Municipale		5 000 €
23 0201 2313 007 1107	Aménagement locaux 4 place de l'Hôtel de Ville		13 000 €

23 710 2313 007 1128	Grosses réparations logements communaux		24 000 €
23 8102 2313 007 1145	Aménagement bâtiment administratif S.T.		18 000 €
23 3242 2313 007 1149	Réhabilitation Tour du Portalet		16 000 €
23 0222 2315 007 1003	Aménagement de l'hôtel des Finances		1 500 €
23 4141 2315 007 1016	Aménagement des Tennis municipaux		6 000 €
23 8227 2315 007 1017	Aménagement parking Allard		65 000 €
23 8221 2315 007 1018	Grosses réparations voies et réseaux		346 000 €
23 3222 2318 007 1030	Aménagement de la Citadelle		50 000 €
		Total	675 500 €
			675 500 €

C/ PRISE EN COMPTE DE LA RENTE VIAGERE LARTIGUE

→ Il est proposé d'inscrire à l'actif la réactualisation de le rente viagère Lartigue au titre de l'exercice 2008, pour la somme de 25.000 €

Nomenclature	Libellé	Ouvertures de crédits recettes	Ouvertures de crédits dépenses
041 3223 16878 002	Prise en compte rente viagère Lartigue	25 000 €	
041 3223 21318 002	Prise en compte rente viagère Lartigue		25 000 €
		Total	25 000 €
			25 000 €

D/ TRAVAUX D'EQUIPEMENT EN REGIE

→ Ils s'établissent à 1.054.000 € pour une inscription budgétaire de 980.000 €. Il est donc nécessaire d'ouvrir des crédits supplémentaires comme suit :

1/ SECTION DE FONCTIONNEMENT

Nomenclature	Libellé	Ouvertures de crédits recettes	Ouvertures de crédits dépenses
042 01 722 002	Travaux d'équipement en régie	74 000 €	
023 01 023 002	Autofinancement section d'investissement		74 000 €
		74 000 €	74 000 €

2/ SECTION D'INVESTISSEMENT

Nomenclature	Libellé	Ouvertures de crédits recettes	Ouvertures de crédits dépenses
021 01 021 002	Autofinancement section d'investissement	74 000 €	
040 01 2313 002	Travaux d'équipement en régie		74 000 €
		74 000 €	74 000 €

→ Ces travaux sont affectés aux programmes suivants :

Nomenclature	Libellé	Ouvertures de crédits dépenses	Fermetures de crédits dépenses
040 01 2313 002	Travaux d'équipement en régie		1 054 000 €
040 0203 2318 007	Aménagement matériel de transport	19 600 €	
040 314 2313 007	Aménagement du cinéma	4 700 €	
040 3221 2313 007	Aménagement du musée de l'Annonciade	3 700 €	
040 0203 2313 007	Aménagement du C.T.M.	184 000 €	
040 0208 2313 007	Grosses réparations bâtiments communaux	35 200 €	
040 0207 2313 007	Aménagement de la salle Jean Despas	6 500 €	
040 413 2313 007	Aménagement de la piscine municipale	1 600 €	
040 0201 2313 007	Réhabilitation de l'Hôtel de Ville	27 400 €	
040 8223 2315 007	Aménagement des parcs de stationnement	7 600 €	
040 8221 2315 007	Grosses réparations voirie	259 500 €	
040 814 2315 007	Réhabilitation de l'éclairage public	253 000 €	
040 0261 2315 007	Aménagement du cimetière	3 300 €	
040 411 2313 007	Aménagement du Cossec	5 850 €	
040 211 2313 007	Réhabilitation de l'école maternelle	3 200 €	
040 2121 2313 007	Réhabilitation de l'école Louis Blanc	3 500 €	
040 2122 2313 007	Réhabilitation de l'école des Lauriers	19 700 €	
040 8230 2312 007	Aménagement paysager urbain	28 500 €	
040 6122 2313 007	Réhabilitation de la maison de retraite	900 €	
040 4145 2315 007	Protection & aménagement des plages	107 350 €	
040 032 2313 007	Réhabilitation des tribunaux	2 000 €	
040 710 2313 007	Grosses réparations logements communaux	41 200 €	
040 0207 2313 007	Aménagement salle Louis Blanc	750 €	
040 0201 2313 007	Aménagement bâtiment ex hôpital	2 400 €	
040 8102 2313 007	Aménagement locaux administratifs S.T.	32 550 €	
Total		1 054 000 €	1 054 000 €
E / DONS			
→ Il convient de modifier l'inscription budgétaire afférente au don d'une collection de papillons pour la rattacher au chapitre 041 pour 16 000 € et d'inscrire le don d'un tableau pour 1.000 €			
1/ SECTION D'INVESTISSEMENT			
Nomenclature	Libellé	Fermetures de crédits dépenses	Fermetures de crédits recettes
21 3223 2168 020 1060	Don Hanotaux - Collection de papillons	16 000 €	
10 3223 10251 020 1060	Don Hanotaux - Collection de papillons		16 000 €
Total		16 000 €	16 000 €

Nomenclature	Libellé	Ouvertures de crédits recettes	Ouvertures de crédits dépenses
041 3248 10251 020	Don Brigitte Bardot - Tableau "La Pouncho"	1 000 €	
041 3248 2161 020	Don Brigitte Bardot - Tableau "La Pouncho"		1 000 €
041 3223 10251 020	Don Hanotaux - Collection de papillons	16 000 €	
041 3223 2168 020	Don Hanotaux - Collection de papillons		16 000 €
Total		17 000 €	17 000 €

F/ SORTIES D'ACTIF ET CESSIONS DE VEHICULES

→ A la demande du Trésorier Principal, la Commune doit procéder à la régularisation de différentes écritures d'ordre concernant les amortissements

1/ SECTION DE FONCTIONNEMENT

Nomenclature	Libellé	Ouvertures de crédits recettes	Ouvertures de crédits dépenses
023 01 023 002	Autofinancement		10 600 €
042 01 7811 002	Reprises sur amortissement	10 600 €	
Total		10 600 €	10 600 €

2/ SECTION D'INVESTISSEMENT

Nomenclature	Libellé	Ouvertures de crédits recettes	Ouvertures de crédits dépenses
040 01 28182 002 (D2)	Amortissement véhicules		9 000 €
040 01 28188 002 (D2)	Régularisation sur amortissements		1 600 €
021 01 021 002 (R2)	Autofinancement	10 600 €	
Total		10 600 €	10 600 €

→ Il est proposé par ailleurs de sortir de l'actif communal, pour cause de mise au rebus, un véhicule du CTM, type Renault Trafic immatriculé 486 WQ 83 (immobilisation n° 417)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Vu l'avis favorable de la commission des Travaux ,Finances et Administration Générale du 22 octobre 2008,

1) AUTORISE Monsieur le Maire à procéder

aux ouvertures, fermetures et virements de crédits en sections de fonctionnement et d'investissement du budget principal Commune, exercice 2008, comme détaillés ci-dessus.

2) ENTERINE la sortie d'actif du véhicule désigné ci-dessus

VOTE : Unanimité

2008/260

Décision modificative n°1 : virements de crédits en section de fonctionnement et d'investissement du budget annexe du Port. Exercice 2008

En fin d'exercice, il convient d'ajuster les prévisions budgétaires adoptées le 14 avril 2008.

Suite à la réforme de la comptabilité M4 qui a pris effet au 1^{er} janvier 2008, et à la demande de la trésorerie principale, il convient de corriger le compte 1688 correspondant aux ICNE existant au 31 décembre 2007 pour une valeur de **1.016,89 €**

La reprise des résultats 2007 est donc modifiée, comme suit :

A – SECTION DE FONCTIONNEMENT

Excédent de **1.272.659,41 €**

B - SECTION D'INVESTISSEMENT

Excédent corrigé de..... **788.429,81 €**

Solde RAR 2007..... **- 1.935.200,00 €**

Résultat investissement 2007..... **- 1.146.770,19 €**

C – Excédent final..... 125.889,22 €

D - AFFECTATION EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT :

Excédent de fonctionnement capitalisé (1068) **1.146.770,19 €**

Excédent de fonctionnement **125.889,22 €**

L'excédent de fonctionnement est donc repris :

- à hauteur de **1.146.770,19 €** à l'article 1068 en section d'investissement
- à hauteur de **125.889,22 €** en excédent de fonctionnement reporté

→ Par ailleurs, il est proposé les virements de crédits suivants :

A/ Section de fonctionnement :

Nomenclature	Libellé	Ouvertures de crédits dépenses	Fermetures de crédits dépenses
011 6152	Entretien et réparation biens immobiliers	1.200	
011 6231	Annonces et insertions	3.000	
011 6228	Honoraires cartographie fonds marins	10.000	

66 66111	Intérêts d'emprunts	2.000	
66 668	Frais financiers	400	
011 6257	Frais de réception		10.000
67 678	Dépenses exceptionnelles		6.600
	total	16.600	16.600

B/ Section d'investissement :

Nomenclature	Libellé	Ouvertures de crédits dépenses	Fermetures de crédits dépenses
21 2184 4001	Acquisition matériel de bureau	2.100	
21 2188 4001	Acquisition divers matériels	2.100	
21 2188 4027	Acquisition pompes station Portalet	8.000	
21 2183 4001	Acquisition matériel		12.200
	total	12.200	12.200

Le Conseil Municipal,

Vu l'avis favorable de la Commission des Affaires Maritimes et Portuaires en date du 17 octobre 2008,

Vu l'avis favorable de la commission « Travaux – Finances – Administration Générale » du 22 octobre 2008,

Vu l'avis favorable du Conseil Portuaire du 27 octobre 2008,

CORRIGE le résultat du compte administratif 2007 comme détaillé ci-dessus, suite à la réforme de la comptabilité M4 mise en œuvre au 1^{er} janvier 2008, notamment les ICNE existant au 31 décembre 2007,

AUTORISE Monsieur le Maire à effectuer les virements de crédits détaillés ci-dessus en sections de fonctionnement et d'investissement du budget annexe du PORT, exercice 2008.

VOTE : Unanimité

2008/261

Décision modificative n°2 : virements de crédits en section de fonctionnement et d'investissement du budget annexe des transports publics urbains. Exercice 2008

Suite à l'augmentation des taux d'intérêts plus particulièrement ces deux derniers mois, l'échéance de novembre du prêt contracté en 2001-2002 pour l'acquisition des deux Saint-Tropez Bus est plus élevée que prévue, et s'établit à **17.418,72 €** dont **6.245,42 €** d'intérêts.

Les crédits budgétaires ouverts à l'article 60, fonction 611 s'élevant à **6.000 €**, il est proposé aujourd'hui un virement de crédits de **1.000 €** à cet article, en provenance d'un poste budgétaire présentant des disponibilités (article 611, fonction 8151 « prestations Saint-Tropez bus »).

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

Vu l'avis favorable de la Commission « Travaux – Finances & Administration Générale » en date du 22 octobre 2008,

AUTORISE Monsieur le Maire à procéder aux virements de crédits ci-dessus détaillés en section de fonctionnement du budget annexe du TPU, exercice 2008.

VOTE : Unanimité

2008/262

Demande de décharge de responsabilité et de remise gracieuse pour le régisseur titulaire de la régie des toilettes publiques

**Le Conseil municipal,
l'exposé de Monsieur le Maire entendu et après en avoir délibéré :**

DEMANDE la décharge de responsabilité du régisseur titulaire de la régie des toilettes publiques pour les vols d'un montant respectif de 96,60 € et 41,10 €,

ACCORDE la remise gracieuse au dit régisseur dans le cas où le Trésorier Général Payeur déciderait de ne pas réserver une suite pleinement favorable en décharge de sa responsabilité,

ACCEPTE la prise en charge de cette somme sur le budget de la Ville,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents se rapportant à cette opération.

VOTE : Unanimité

2008/263

Octroi d'une subvention complémentaire exceptionnelle à l'Association Coutumes et Costumes – Exercice 2008

**Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
Vu l'avis favorable de la Commission « Travaux – Finances et Administration Générale » en date du 22 octobre 2008,**

DECIDE d'octroyer une subvention exceptionnelle complémentaire de **4.000 €** à l'association « Coutumes et Costumes » pour organiser l'exposition de santons du 30 novembre 2008 au 7 janvier 2009 au Lavoir de Saint-Tropez,

DIT que cette dépense sera imputée au chapitre 65, article 6574 de la section de fonctionnement du budget principal Commune, exercice 2008.

VOTE : Unanimité

2008/264
Convention pour le Salon du 4X4

Le Conseil Municipal,
L'exposé de Monsieur Maire entendu,
Après avoir pris connaissance du projet de convention,
Après en avoir délibéré :

APPROUVE les clauses et conditions de la convention à intervenir entre la Commune et l'Association MOTEUR

AUTORISE le Maire à signer la convention à intervenir.

VOTE : **27 pour**
 1 contre (M. PEPINO)

Plus aucune question n'étant posée, la séance est levée à 19 heures 45.

Le Premier Adjoint,

Claude BERARD